

Neuilly-sur-Seine, le 23 JAN. 2012



NEUILLY-SUR-SEINE

**QUARTIER ILE DE LA JATTE
COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU MAIRE
DU SAMEDI 7 JANVIER 2012**

Le Maire

Afin d'être au plus près des attentes locales et des besoins particuliers de chaque quartier, j'ai souhaité, dès ma prise de fonction, aller à votre rencontre un samedi sur deux.

J'ai ainsi entrepris une nouvelle visite du quartier Ile de la Jatte le samedi 7 janvier 2012 de manière à faire le point, avec vous, sur les sujets qui vous préoccupent et d'échanger autour des projets de la commune.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants sur différentes problématiques communes à l'ensemble des quartiers de la Ville ou plus spécifiques au vôtre.

PROBLEMATIQUES GENERALES

AVANCEMENT DU PROJET AXE MAJEUR

Plusieurs habitants du quartier m'ont interrogé sur l'avancement du projet Axe Majeur. Nous travaillons concomitamment sur 3 dimensions du projet :

⇒ Une dimension politique, ainsi pour la 1^{ère} fois, Paris, Neuilly, la CCIP, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, La Défense et l'Etat travaillent ensemble sur le projet et ont confié à l'APUR (Atelier Parisien d'URbanisme) des études prospectives contribuant à la requalification de l'Axe Majeur, de part et d'autre de la Porte Maillot, entre l'Etoile et La Défense.

⇒ Une dimension technique, en travaillant en parallèle avec les services de l'Etat pour aboutir à une solution très positive pour Neuilly : 2 tunnels de 3 voies, sans entrées/sorties sur la commune, qui s'injecteront directement dans le boulevard périphérique.

⇒ Une dimension économique visant à assurer une viabilité économique du projet. J'ai ainsi fait plusieurs propositions dans ce sens à l'Etat et ai bon espoir que ces orientations soient prises en compte d'ici la fin de l'année.

Je ferai prochainement un nouveau point d'étape sur ce projet lors d'une réunion publique spécifique.

TOURS HERMITAGE

Au vu de la taille exceptionnelle du projet des tours Hermitage (2 x 307 m), de son impact visuel et de son implantation prévue sur le territoire de Courbevoie, j'ai demandé au Préfet de bien vouloir étendre l'enquête publique, préalable aux autorisations de construire, à la Ville de Neuilly. J'ai ainsi pu consulter le dossier complet et porter ce projet à votre connaissance durant la période de l'enquête publique qui s'est tenue du 12 septembre au 12 octobre dernier. La Ville a, à cette occasion, formulé plusieurs observations sur les incertitudes quant à la question de l'ombre portée sur Neuilly ; sur le risque de fermeture du « tourne à droite » à la sortie du pont (en raison de la couverture des voies sur berge) et les reports de circulation sur Neuilly ; sur les difficultés de stationnement dans un secteur déjà contraint ainsi que sur les mesures prises en matière de sécurité publique.

J'ai depuis pu obtenir certains éléments de réponse, notamment sur la garantie du maintien du « tourne à droite ».

Malgré la mobilisation de la Ville, de ses habitants et de plusieurs associations de Courbevoie, un avis favorable a été émis à l'issue des enquêtes publiques sur ces projets d'aménagement. Le tribunal d'instance de Courbevoie ne s'est toutefois pas encore prononcé sur l'expulsion de la dernière occupante d'un des bâtiments à démolir. Je ne manquerai donc pas de vous tenir informés de l'évolution de ce projet.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES AU QUARTIER ILE DE LA JATTE

PROJET IMMOBILIER BOULEVARD BINEAU

Dans la continuité de la ZAC « La Grande Jatte » et en raison de la mauvaise qualité des constructions existantes, la Ville a décidé d'engager un programme de constructions, boulevard Bineau, comprenant 89 logements et 1.300m² de commerces de proximité.

A l'issu d'une consultation le bailleur social « France Habitation » a été désigné. Un concours d'architectes a par ailleurs été organisé afin de sélectionner un projet répondant à la nécessaire bonne intégration de ce projet dans le site et respectant les engagements de développement durable. La livraison de l'ensemble est prévue pour l'été 2014.

Des locaux provisoires seront prochainement installés afin de maintenir l'ouverture du magasin « Franprix » et de la pharmacie durant toute la période du chantier.

Des panneaux descriptifs de cette opération ont été apposés sur les palissades de chantier et, afin de vous présenter ce projet plus en détail, j'organiserai une réunion d'information lundi 30 janvier 2012, à 18h30, au 1^{er} étage du « Club House » (côté terrain de football) du stade Monclar.

VIDEOPROTECTION

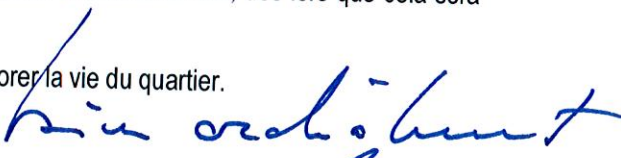

Dès 2008 j'ai mobilisé un groupe de travail sur la vidéoprotection avec les différents services de Police, le Conseil Général et le tissu associatif. Un cabinet conseil a été retenu pour travailler sur des propositions de localisation des caméras et a rendu ses conclusions en décembre 2010. Une carte des implantations a donc été étudiée en liaison avec les équipes de polices nationale et municipale. Le groupe de travail ayant finalisé le dispositif à mettre en place, une procédure de mise en concurrence a permis de retenir une entreprise pour une mise en service des premières caméras au 1^{er} trimestre 2012. Celles-ci seront implantées autour des points d'entrées/sorties de Neuilly ainsi que dans les principales zones de passage, notamment commerçantes et scolaires.

Une caméra sera ainsi installée, dans votre quartier, à l'angle des boulevards Georges Seurat et Bineau.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidents dans le quartier Ile de la Jatte.

Soyez certains que les différents services concernés assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués lors de la visite, dans le légitime souci d'apporter des réponses rapides et satisfaisantes, dès lors que cela sera possible.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.

Jean-Christophe FROMANTIN
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

INFORMATION A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DE COPROPRIETE

Si vous souhaitez recevoir la newsletter « Lettre aux responsables de copropriété » envoyez un mail à l'adresse suivante : copro@ville-neuillysurseine.fr